



## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSA-SD du 30 janvier 2023 : carte scolaire 1<sup>er</sup> degré

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD,

La répartition des moyens de l'enseignement scolaire à la rentrée 2023, tout comme celle du soutien de la politique de l'Éducation Nationale ne permettront pas d'améliorer le service public d'Éducation sur l'ensemble du territoire et notamment les plus fragiles, ni la lutte contre les inégalités. Les arbitrages budgétaires sont sévères et les choix sont à rebours des défis posés à l'école.

Le gouvernement fait le choix de supprimer 1 117 emplois dans le premier degré à la rentrée. Il compte sur une augmentation des stagiaires issus de masters MEEF qui enseigneront à temps plein pour compenser une partie de ces suppressions d'emplois.

Ainsi, par un nouveau tour de passe-passe, il préfère communiquer sur une suppression de 667 moyens d'enseignement. Il s'appuie également sur une prévision de baisse de 63 748 élèves.

Pour la répartition des emplois, il indique ses orientations : dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire, création d'Ulis, et, en territoires ruraux, aucune fermeture d'école sans l'accord des maires. Pour la stratégie autisme 2 023, des moyens sont pour l'heure fléchés en réserve.

L'UNSA-Éducation dénonce le choix de ces récupérations d'emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation : besoins de postes de Rased, besoins de remplacement pour les absences ordinaires mais aussi la formation initiale et continue, besoin de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directrices et directeurs d'école, besoin de soutenir une politique volontariste de structuration de l'offre éducative en milieu rural.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement. Seules 7 académies voient leurs moyens renforcés, l'académie de Grenoble n'en fait pas partie, avec une dotation de 0 poste, et pour notre département, une suppression de 8 postes.

Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, en particulier les plus fragiles, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'École qui font écho aux crises subies par le pays telles que la crise démocratique, la crise énergétique et encore la crise sanitaire du Covid qui n'est toujours pas achevée et enfin ou avant tout l'urgence climatique.

Pour l'UNSA-Éducation, Il faut protéger notre service public d'Éducation pour redonner confiance en l'avenir à notre pays et offrir des perspectives positives aux professionnels qui font l'École.

Enfin, monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous vous rappelons notre courrier de l'UNSA-Éducation du 17 janvier concernant la réception des documents préparatoires de la carte scolaire 2023.

Nous avons constaté avec étonnement l'absence des prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire 2023.

La communication de ces prévisions d'effectifs nous permettait depuis de nombreuses années de pouvoir vérifier et affiner ces chiffres avec les écoles concernées. Cela avait permis à de nombreuses reprises de pointer des erreurs, puis de les rectifier lors du Groupe de Travail, évitant ainsi une perte de temps pour les directrices et directeurs mais aussi pour l'administration.

Afin de préparer au mieux cette carte scolaire, nous vous demandons de nous communiquer les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023. Cela n'a pas été fait, ou plutôt trop tardivement, et de manière incomplète car seules les écoles à l'études font partie des documents préparatoires à ce CSA-SD mais aussi au CDEN prochain.

A ce sujet, nous demandons que soient communiqué aux représentants des syndicats siégeant à ce CSA et au CDEN les effectifs, les prévisions et les taux d'encadrement des écoles privées en Ardèche. Nous demandons également quelles seront les mesures de carte scolaire qui seront appliquées à l'enseignement privé en Ardèche.

Cette situation n'est pas pour faciliter le travail des organisations syndicales. Mais plutôt l'a rendu pour notre part plus difficile voire l'a entravé. Nous le regrettons.

Afin de travailler au mieux et au plus près des préoccupations des personnels, dont nous sommes les représentants élus, l'UNSA-Éducation demande qu'à l'avenir les documents préparatoires complets soient communiqués bien avant les instances.

Merci de votre attention.

Pour l'UNSA-Éducation

Thierry VIGNE, Raynald ETHIEN